



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2024.018

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'Adjoint Technique principal 1^{er} classe

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Revel

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
JULIE Valérie	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe / /

Article 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

Article 3

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Revel, le 08/04/2024

La vice-présidente
Pascale CONTE DUMAS



Monsieur le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2024.017

**Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'Adjoint
administratif principal 1^{er} classe**

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Revel

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
SURRE Christelle	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	... / ... / ...
DALMOND Elisabeth	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	... / ... / ...

Article 2

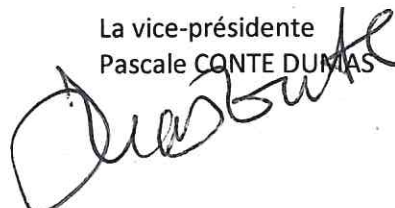
	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	2	0	2
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	2	0	2

Article 3

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Revel, le 08/04/2024

La vice-présidente
Pascale CONTE DUMAS



Monsieur le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>